

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

**N° 379/2023**

## **VILLE DE GRAND-CHARMONT (25200)**

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 18 décembre 2023

Le 18 décembre 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **24**

Nombre d'excusés : **3**

Nombre d'absent : **2**

### **VOTES**

Pour : **23**

Contre : **0**

Abstention : **4**

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANÇON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GUILLEMET Jean-Louis, GAUTHIER Pascal, LAKHDER Nadia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, VIEILLE Laurent, TABECHE Yasmina, NICOLET Josette

### Étaient excusés :

Madame Fanny SAUNIER

Monsieur Ismaël BOUDJEKADA

Monsieur Jean-Christophe OCHIER

pouvoir à Monsieur Jean-Paul MUNNIER

pouvoir à Madame Jacinthe NUNHOLD

pouvoir à Madame Marie-Andrée WACOGNE

### Étaient absents :

Madame Zahia LAZAAL

Monsieur Christian DRIANO

**Monsieur David LOYSEAU** est désigné secrétaire de séance

## **OBJET**

**GROUPEMENT DE COMMANDE  
POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ**

La convocation du conseil a été faite le 12 décembre 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 20 décembre 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 20 décembre 2023

## **VILLE DE GRAND-CHARMONT**

Séance du conseil municipal du 18 décembre 2023

### **DÉLIBÉRATION n° 379/2023**

**Objet :** Groupement de commande pour la fourniture d'électricité

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses article L.2113-6 et L.2123-7 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Energie et notamment ses articles L.331-1, L.441-1 et L.441.5 ;

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validée par délibération du Conseil Syndical n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe ;

**Considérant** que la commune de Grand-Charmont est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n° 562/2018 du Conseil Municipal du 11 décembre 2018 ;

**Considérant** que le groupement de commandes dont la commune de Grand-Charmont est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité ;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune de Grand-Charmont d'adhérer au nouveau groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée à la présente délibération afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028 pour le gaz naturel et du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour l'électricité ;

**À la majorité, après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération ;
- **autorise** l'adhésion de la commune de Grand-Charmont en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés ;
- **autorise** le maire à signer la convention constitutive du groupement ;
- **autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Grand-Charmont et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget ;
- **autorise** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement ;
- **autorise** le maire à engager les dépenses inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière ;
- **intègre** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération ;

## VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 18 décembre 2023

### **DÉLIBÉRATION n° 379/2023 (SUITE)**

**Objet : Groupement de commande pour la fourniture d'électricité**

- **donne** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Doubs pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies ;
- **donne** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la commune de Grand-Charmont dans le cadre de la convention constitutive.

### **Vote 23 Pour**

**4 Abstentions (M. BOUDJEKADA, Mme NUNHOLD, M. VIEILLE, Mme TABECHE)**

Le Maire,  
Jean-Paul MUNNIER



Le secrétaire de séance  
David LOYSEAU

A blue ink signature of David Loyseau, written in a cursive style.